VNF s’associe à Seine-et-Marne attractivité pour développer le tourisme fluvestre

Collectivités Territoires 5 décembre 2025

L’agence d’attractivité du département de la Seine-et-Marne a conclu jeudi 4 décembre avec Voies navigables de France (VNF) une convention de partenariat visant à permettre le développement d’activités de tourisme et de loisir sur la voie d’eau et ses territoires limitrophes. Un sujet sur lequel VNF est de plus en plus régulièrement sollicité par les collectivités connectées au fleuve.

À l’occasion des Rencontres départementales du tourisme organisées jeudi 4 décembre au théâtre municipal de Fontainebleau (Seine-et-Marne), le gestionnaire du domaine fluvial Voies navigables de France (VNF) et l’agence d’attractivité Seine-et-Marne attractivité ont signé une convention de partenariat visant à renforcer leur coopération en matière de développement des activités « fluvestres ». Une terminologie qui désigne les activités de tourisme et de loisir sur la voie d’eau comme sur les berges environnantes, phénomène qui tend à se développer à l’instar des nombreux projets de sites de baignade qui ont vu le jour dans le prolongement des JOP de Paris 2024.



Pascal Gouhoury, président de Seine-et-Marne attractivité, et Stéphane Bousquet, directeur territorial bassin de la Seine et Loire aval chez VNF, lors de la signature le 4 décembre de la convention de partenariat entre leurs organisations respectives. © Seine-et-Marne attractivité

Des demandes nouvelles toujours plus nombreuses

Du côté de VNF, les sollicitations se font de plus en plus nombreuses avec, pour l’opérateur, gestionnaire du domaine fluvial, des enjeux de sécurité et de préservation de la navigation qui sont incontournables. Interrogé à ce sujet le 12 novembre dernier lors de la plénière du Sommet de l’Axe Seine, Guillaume Ribein, directeur territorial adjoint sur le bassin de la Seine et Loire aval, reconnaissait que ces nouveaux usages ont ces dernières années « bousculé » les activités plus

traditionnelles de la voie d'eau. Désormais, expliquait-il alors, il convient de trouver « le juste équilibre sans faire régresser la navigation marchande » qui pèse fortement en Île-de-France et plus particulièrement à Paris où circulent quotidiennement de 70 à 80 péniches de céréales et où l'on enregistre dans le même temps 500 passages de bateaux de tourisme. Un environnement contraint, donc, qui doit s'adapter à des demandes nouvelles « toujours plus nombreuses » pour lesquelles la concertation et l'anticipation doivent permettre « de porter les bons projets au bon endroit ».



Bateau-mousse depuis le port Ferté Confluences à La Ferté-sous-Jouarre. © Clo et Clem

C'est tout le sens de la convention signée entre VNF et Seine-et-Marne attractivité qui souhaite de son côté « faire naître la nouvelle Destination fluviale Seine-et-Marne ». Cette convention, entre le gestionnaire du domaine fluvial et une agence d'attractivité, « est une première en France », se félicite d'ailleurs la directrice de l'agence Sylvie Lahuna. Un document qui dresse un état des lieux des activités fluvestres existantes et qui prépare dans le même temps « le développement d'infrastructures telles que des guinguettes, des hébergements insolites, des bateaux de passagers ou bien d'hébergement, itinérant ou non… » Soit tout un panel d'outils destinés à répondre aux demandes émergentes.

Une destination prisée des franciliens

Le département de la Seine-et-Marne a accueilli en 2024 quelque 22 millions de touristes, ce qui en fait le second département le plus touristique d'Île-de-France, revendique la collectivité. Un territoire qui compte 4 400 km de voies d'eau dont 250 km sont navigables. Après avoir longtemps, comme beaucoup de départements, tourné le dos à la voie d'eau, la Seine-et-Marne, explique Sylvie Lahuna, cherche à attirer de nouveaux visiteurs grâce aux vertus d'un fleuve « qui provoque la déconnexion ». « Nous enregistrons de plus en plus de demandes de proximité de la part de Franciliens qui viennent passer des courts séjours et cela, c'est nouveau. » Au point que certains week-ends, cette clientèle représente jusqu'à 30 % des réservations d'hébergement.



Canoë à Lagny-sur-Marne. © Luc Poigniez

La collectivité fait ainsi le pari du « slow tourisme » en s'appuyant sur deux études menées et cofinancées par VNF autour du potentiel en la matière de la Marne, de la Seine et de leurs affluents. En s'appuyant sur ce substrat, le département a élaboré en début d'année un schéma directeur de la filière fluviale et fluvestre que la convention signée avec VNF vient compléter. Il y est notamment question du pilotage commun d'appels à projets pour le développement des loisirs nautiques et de toutes activités connexes, telles que l'installation de guinguettes, ou encore la structuration d'un itinéraire Marne pour la filière des péniches hôtels. Sur tous ces sujets, confirme la directrice de l'agence d'attractivité, « nous travaillons avec les territoires voisins tels que la Marne ou le Val-de-Marne afin de proposer des offres touristiques sur l'ensemble du linéaire fluvial ».